



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 14 avril 2022**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 14 avril 2022, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Bourges, en présentiel, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 8 avril 2022 et affichée le 8 avril 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Marc STOQUERT

**Excusés** : Daniel GRAVELET, Denis POYET, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Christine CHEZE-DHO

**Absent** : Yann GALUT

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY  
Mme Patricia GODET  
M. Pierre-Alexandre COUF  
M. Christophe BERNARD  
M. David VIGOUROUX  
M. Romain ALLAIN  
Mme Sonia HASSAIM

Directrice Générale des Services,  
Directrice Générale Adjointe,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directrice Développement économique, touristique et  
Enseignement Supérieur  
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,  
Coordinatrice des services de la Présidence,  
Adjoint au Responsable du Service des Assemblées,  
Directeur SEM TERRITORIA

M. Christophe MATHO  
Mme Hélène ROUSSEAU  
M. Pierre-Marie LAHIERRE  
M. Jean-Baptiste LACROIX

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 30.

**Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 24 mars 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Convention de subvention au titre du dispositif « conseiller numérique France Services »**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement se rapportant à cette délibération.

**2. Contrat Régional de Solidarité Territoriale de l'Agglomération de Bourges Plus 2018-2024 –  
Réhabilitation, mise aux normes et sécurisation des bâtiments de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts  
de Bourges - Demande de subvention**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement de la réhabilitation - mise aux normes et sécurisation des bâtiments de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**3. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation –  
Attribution de subvention à l'Association Bureau des Elèves de l'INSA Centre-Val de Loire**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € pour l'Association du bureau des élèves de l'INSA Centre-Val de Loire, sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée à l'Association Bureau des élèves ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'Association Bureau des élèves pour l'organisation du High Five 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'Association Bureau des élèves et tout document se rapportant à cette délibération.

**4. Construction d'un complexe sportif - ZAC de Lahitolle - Approbation du programme -  
Lancement de la procédure de concours restreint - Approbation de l'indemnité de concours**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver les éléments du programme de travaux à réaliser pour la construction d'un complexe sportif sur la ZAC Lahitolle ;
- de fixer le montant prévisionnel de ces travaux à 2 720 000 € HT (valeur octobre 2020) ;
- d'approuver le montant prévisionnel des dépenses du projet à hauteur de 3 600 000 € HT ;
- de fixer à trois, le nombre de candidats admis à concourir ;
- de fixer à 12 000 € l'indemnité maximale qui pourra être allouée à chaque candidat admis à concourir ayant remis des prestations conformes ;
- d'approuver la composition du jury ;
- de fixer l'indemnité de participation des membres du jury disposant des compétences équivalentes à celles demandées aux candidats à 600 € par session du jury ;
- d'autoriser la SEM TERRITORIA en tant que mandataire, à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser la Présidente et la SEM TERRITORIA à prendre toute décision et à signer tout acte dans le cadre de la passation de cette procédure, chacune dans la limite de leurs attributions respectives au regard de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'approuver les modalités de consultation sur le profil acheteur : <https://territoria.achatpublic.com>

**5. Attribution Aides à l'implantation Commerciale suite au comité de sélection du 24/03/2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

<b>Commerce</b>	<b>1<sup>er</sup> versement</b>	<b>Subvention proposée</b>
BCHEF BOURGES	05/2022	3 600 €
DOCTEUR VAPEUR	05/2022	3 600 €
LA JOKONDE	05/2022	3 600 €
LE LOCAL	05/2022	3 600 €
RENOUVEAU BOURGES	05/2022	3 600 €

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 52.

Fait à Bourges, le 21 AVR. 2022

**La Présidente,**



**Irène FELIX**

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*